

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : AFSA1330665A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.451 et R.451-1;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.335-5, L.335-6 et D.335-33 à D.335-37;

Vu le code du travail, et notamment les articles L.900 et L.900.2;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs », les termes : « PUIG (José) » sont remplacés par les termes : « BECCARI (Maurice) ».

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 septembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE